

Dossier de candidature au label « Site Rivières sauvages »

Programme d'actions de Conservation et de Restauration

Le Chéran de sa source à la confluence avec le Cruet
Le Nant d'Aillon

6 août 2018

**Au
service
de nos
rivières !**

Dossier de labellisation « Site rivières sauvages »

Programme d'action des rivières du Chéran et du Nant d'Aillon

6 août 2018



SOMMAIRE

1	CANDIDATURE ET SCHEMA DE GOUVERNANCE	2
1.1	Les porteurs de la candidature	2
1.2	Les parties prenantes	2
2	LE PROGRAMME DE CONSERVATION	3
2.1	Mise en oeuvre d'un réseau de mesures optimisé	3
2.2	Etude volumes prélevables et détermination des débits minimums biologiques	4
2.3	Programme de recherche pilote – Evolution de l'hydrologie	4
2.4	Etude services écosystémiques	5
3	LE PROGRAMME DE RESTAURATION	6
3.1	Continuité écologique	6
3.1.1	Etude et travaux de restauration de la continuité du vallon de bellevaux	6
3.1.2	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Rière bellevaux	7
3.1.1	Etude et travaux de restauration de la continuité du nant d'aillon	8
3.2	Restauration des espaces de mobilité	9
3.2.1	La plaine de La Compôte/Ecole en bauges	9
3.2.2	La plaine des iles du Chéran	10
3.3	Ressource en eau	11
3.3.1	Stratégie de restauration et d'entretien des zones Humides	11
3.3.2	Plan d'action tufières	11
3.4	Programme de lutte contre les invasives	12
3.4.1	Eradication de la Renouée du Japon	12

1 Candidature et schéma de gouvernance

Aout 2018, marque le dépôt du dossier de candidature du Chéran et du nant d'Aillon au label « Site rivières sauvages ».

Ce document a pour vocation de présenter les différentes actions de conservation et de restauration qui seront engagées sur le bassin versant du Chéran et du Nant d'Aillon sur la période 2018/2021, qui correspond à la durée du label « site rivières sauvages » auquel les 2 rivières sont candidates.

Ces actions ont pour double objectif de conserver et de restaurer là ou cela est nécessaire le « caractère sauvage » du Chéran et du Nant d'Aillon

Le SMIAC assurera la coordination des actions engagées qui pourront être portées par d'autres maitres d'ouvrages qui sont identifiés dans chaque fiche action.

1.1 Les porteurs de la candidature

La candidature est portée par le SMIAC, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et les AAPPMA de l'Albanais et du Haut Chéran.



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du Chéran



1.2 Les parties prenantes

Les conseils départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie.

La fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Savoie.



2 Le Programme de conservation

2.1 Mise en oeuvre d'un réseau de mesures optimisé

Le Chéran, bassin versant pilote de la construction du label « Site rivières sauvages » s'est engagé dès 2012 dans la première étape de la construction d'un réseau de mesures optimisé pour le bassin versant du Chéran.

Le SMIAC a porté une diagnose écologique entre 2013 et 2015 qui constitue une première phase importante d'évaluation permettant d'apprécier la cohérence des données existantes (*collectées depuis près de 40 ans sur le bassin versant du Chéran*), les risques potentiels de dégradations et déterminer les zones de conservation prioritaires.

Dans un souci de préservation des fonctionnalités naturelles du Chéran et du Nant d'Aillon, le SMIAC a inscrit dans le projet Européen Eau Concert II (programme Interreg Alcotra) et programmé sur 3 ans (2018-2020), la construction d'un réseau de mesure optimisé sur le bassin versant qui passera par plusieurs phases :

- une phase de recherche d'un réseau de monitoring optimisé
- une phase de co-construction d'un outil d'aide à la gestion
- une phase de mise en œuvre du monitoring dont les résultats sont utilisés pour continuer à améliorer l'efficacité des actions de conservation entreprises.

La mise en oeuvre du réseau sentinelle doit permettre de fournir au SMIAC des informations essentielles sur l'état du milieu avec deux objectifs :

- **Jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté ;**
- **Etre informé en continu de l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir le Chéran et le nant d'Aillon « rivières sauvages ».**

Monitoring optimisé de conservation du Chéran											*Financements acquis	
											**Financements potentiels	
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	* Interreg Alcotra FEDER	** AERMC CD74 CD73	* AAPPMA de l'Albanais et du haut Chéran	* Fondation Caisse d'épargne	** PNR des Bauges	Auto Financement SMIAC	
SMIAC	2018	Construction et mise en oeuvre du réseau de mesure optimisé	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Conservation	29 700 €	21 458 €					8 242 €	
AAPPMA Albanais	2018			Conservation	18 300 €			7 300 €	11 000 €		- €	
SMIAC	2019			Conservation	60 000 €	43 350 €						16 650 €
SMIAC	2020			Conservation	60 000 €	43 350 €						16 650 €
SMIAC	2021			Conservation	60 000 €		30 000 €					30 000 €
TOTAL					228 000 €	108 158 €	30 000 €	7 300 €	11 000 €	- €	71 542 €	

2.2 Etude volumes prélevables et détermination des débits minimums biologiques

Le SMIAC a réalisé entre 2013 et 2015 une diagnose écologique sur le Chéran qui a permis de mettre en lumière une baisse des débits moyens du Chéran entre 1990 et 2015 de l'ordre de 30 %.

Dans un contexte avéré d'évolution des conditions environnementales et de pressions liées aux perspectives d'aménagement du territoire, le SMIAC a décidé d'engager une étude de détermination des volumes maximum prélevables et des débits minimums biologiques du Chéran et de ses affluents.

L'étude doit permettre d'établir un diagnostic de la ressource disponible pour être en capacité de répondre aux objectifs de conservation et d'assurer la non-dégradation des milieux aquatiques notamment pour ce qui concerne les sous bassins du Chéran qui sont aujourd'hui en équilibre précaire du point de vue de la gestion de la ressource.

Etude volumes prélevables								
Détermination des débits minimums biologiques								
*Financements acquis								
**Financeurs potentiels								
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD74 CD73	Auto Financement SMIAC
SMIAC	2018 2019	Etude volumes prélevables Détermination des débits minimums biologiques	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Conservation	120 000 €	60 000 €	36 000 €	24 000 €

2.3 Programme de recherche pilote – Evolution de l'hydrologie

Programme issu des conclusions de la diagnose écologique engagée par le SMIAC entre 2013 et 2015, ou il a été mis en évidence une baisse des débits moyen du Chéran de près de 30% depuis la fin des années 1990.

Recherche des causes en lien avec projet scientifique Université/centre de recherche (SCIMABIO Interface).

Programme de recherche								
Evolution de l'hydrologie								
*Financements acquis								
**Financeurs potentiels								
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD74 CD73	Auto Financement SMIAC
SMIAC	2019 2020	Programme de recherche Evolution de l'Hydrologie	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Conservation	30 000 €	15 000 €	9 000 €	6 000 €

2.4 Etude services écosystémiques

La notion de services écosystémiques est une notion récente qui ne possède pas encore de critères universels à proprement parlé. Cette notion permet d'expliquer de quelle façon la société dépend de la nature. L'approche par les services écosystémiques permet de mettre en avant la notion de protection de l'environnement ainsi que la biodiversité afin de maintenir une activité économique, touristique et un bien-être certain.

En outre, l'objectif de l'étude écosystémique est d'identifier les services qui sont rendus par les écosystèmes et de les quantifier dans le but de pouvoir évaluer la participation de ces derniers par rapport au bien-être humain. C'est également l'étude des besoins humains à l'heure actuelle mais pas seulement, il s'agit de se préoccuper du futur. L'étude écosystémique va alors se concentrer sur les bénéfices économiques qu'apportent les écosystèmes au bien-être humain. Elle estime le coût de leur dégradation pour la société, pour tous les points de vue économique, santé, etc...

En effet, les services écosystémiques ne sont autres que des « flux de richesse vers les sociétés humaines provenant de l'état et de la quantité de capital naturel ». Ces services se divisent en quatre catégories qui sont les suivantes :

- Les services de régulation qui comprennent les fonctions régulatrices que possèdent les écosystèmes comme la régulation du climat local ou bien de la qualité de l'air ;
- Les services d'approvisionnement qui correspondent à tous les produits matériels que peut produire l'écosystème comme des aliments par exemple ;
- Les services culturels dont les hommes profitent grâce aux écosystèmes comme le tourisme
- Les services support qui ne sont autres que la biodiversité présente et l'habitat des espèces

Le SMIAC et le Parc naturel régional du massif des bauges se sont engagés depuis 2010 dans la démarche de labellisation du Chéran (rivière pilote) et du nant d'aillon « Site rivières sauvages ».

Dans ce cadre ils souhaitent engager une étude écosystémique devant répondre à deux objectifs :

- ✓ L'évaluation monétaire en l'état actuel du bassin versant du Chéran et du Nant d'Aillon ;
- ✓ L'évaluation monétaire tenant compte d'un développement durable du territoire labellisé tout en préservant le caractère sauvage du Chéran et du Nant d'Aillon soit un inéaire total de 79,5km de cours d'eau candidats à la labellisation.

Etude services écosystémiques								
							*Financements acquis	
							**Financeurs potentiels	
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** PNR des Bauges	Auto Financement SMIAC
SMIAC	2018	Programme de recherche services écosystémiques	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Conservation	50 000 €	25 000 €	- €	25 000 €

3 Le Programme de restauration

3.1 Continuité écologique

3.1.1 Etude et travaux de restauration de la continuité du vallon de bellevaux

► **Objectif**

Restaurer la continuité sédimentaire sur les petits affluents du haut Chéran (*torrents de montagne à forte pente*).

► **Principes**

Le sous dimensionnement et/ou le non entretien des petits ouvrages de franchissement routiers le long de la route forestière du vallon de bellevaux limite fortement la capacité de mise en mouvement de la charge solide des petits affluents (*torrents de montagne*) du Chéran. Une partie des ouvrages présents sur le secteur d'étude amont a été identifiée lors de la phase de diagnostic de l'étude menée sur les boisements. Toutefois une étude spécifique doit impérativement être mise en place pour cibler précisément les ouvrages majeurs, évaluer leur impact et surtout être force de proposition quant à leur devenir.

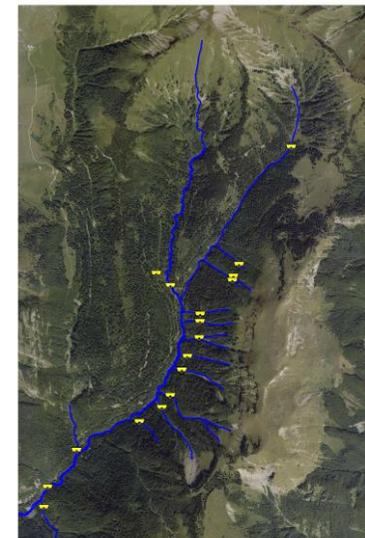
► **Etude sur les ouvrages de franchissement**

→ **Une phase de diagnostic et d'identification des ouvrages en place.**

→ **Une phase de proposition d'actions chiffrées au niveau Etude préalable**

Les ouvrages qui seront identifiés comme étant perturbant devront faire l'objet des propositions techniques ciblées. Dans l'ensemble, trois scénarii d'interventions seront possibles :

- **La suppression pure et simple de l'ouvrage** si ce dernier n'est plus actif ou s'il existe une possibilité de transfert des usages
- **Le remplacement de l'ouvrage par un passage à gué adapté** qui permet ainsi de s'affranchir de la présence d'un ouvrage bloquant.
- **Le remplacement de l'ouvrage par un ouvrage adapté** (*le plus rustique possible*) qui limite l'impact sur le transport solide. Le dimensionnement des ouvrages devra évidemment prendre en compte les usages afin d'adapter la structure aux engins susceptibles d'utiliser ce dernier



Etude et travaux de restauration de la continuité du vallon de bellevaux						*Financements acquis	**Financeurs potentiels
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	Auto Financement SMIAC
SMIAC	2018	Restauration de la continuité sédimentaire	Bassin versant du Chéran	Restauration	15 990 €	12 792 €	3 198 €
SMIAC	2019			Restauration	à chiffrer	–	–
SMIAC	2020			Restauration	à chiffrer	–	–
SMIAC	2021			Restauration	à chiffrer	–	–

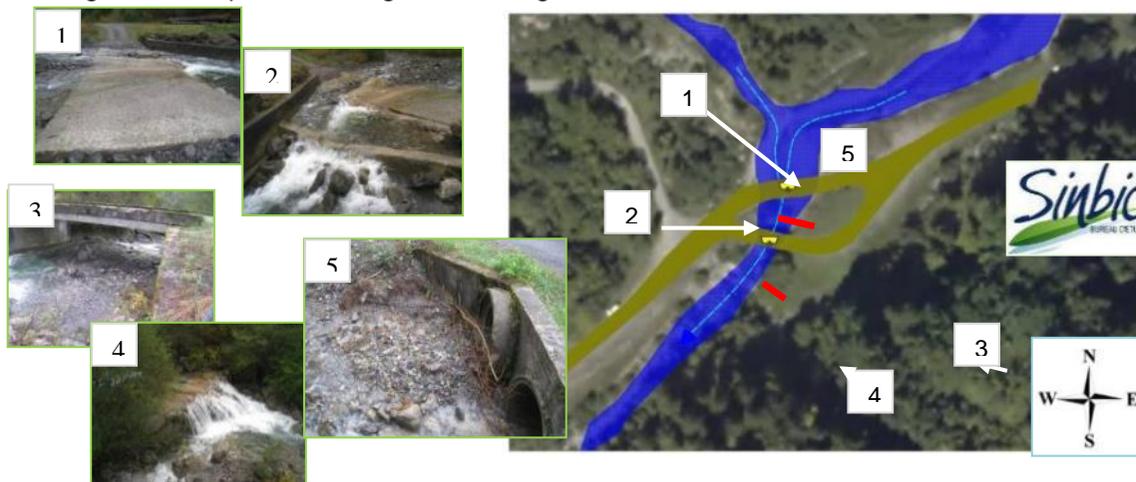
3.1.2 Etude et travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Rière bellevaux

► Objectif

Restaurer la continuité sédimentaire sur l'ouvrage de Rière Bellevaux (Haut Chéran).

► Etat actuel

Les observations de terrain menées lors de la réalisation de la définition des fuseaux de mobilité (2015) (confirmant les conclusions de l'étude menée en 2002 par le CNRS) ont clairement mis en avant les perturbations sur la continuité écologique engendrées par l'ouvrage de franchissement du Rière Bellevaux, et les effets combinés du seuil gué, du pont et de deux buses sous dimensionnées qui sont à l'origine d'un important blocage de la charge de fond.



Le Rière Bellevaux constitue un véritable verrou pour le transport solide et l'accès des matériaux vers la plaine d'accumulation d'Ecole Compote.

Le site présente deux franchissements (un par gué et l'autre par ouvrage cadre) et le lit a été bloqué par la création de deux seuils.

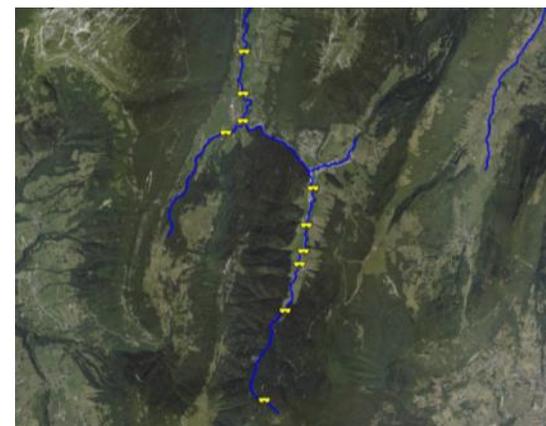
► Principes d'aménagements et préchiffrage des travaux (estimation)

1. Suppression du passage à Gué et des 2 seuils
2. Reprise complète de l'ouvrage de franchissement et mise en place d'un pont routier
3. Reprise complète de la voirie avec création de virages permettant la manœuvre des grumiers
4. Reprise partielle du tracé du lit pour faciliter la continuité écologique
5. Mise en place d'une aire de stationnement de médiation/valorisation

Etude et travaux de restauration de la continuité du seuil de Rière Bellevaux						*Financements acquis		
						**Financeurs potentiels		
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD74 CD73	Financement SMIAC
SMIAC	2018	Restauration de la continuité écologique	Bassin versant du Chéran	Restauration	40 000 €	20 000 €	12 000 €	8 000 €
SMIAC	2019			Restauration	553 080 €	276 540 €	165 924 €	110 616 €
TOTAL					593 080,00 €	296 540,00 €	177 924,00 €	118 616,00 €

3.1.1 Etude et travaux de restauration de la continuité du nant d'aillon

- ▶ Objectif
Restaurer la continuité écologique sur la totalité du Nant d'Aillon
- ▶ Etude sur les ouvrages de franchissement
L'étude à mener sur ces ouvrages devra être scindée en deux phases distinctes :
 - Une phase de diagnostic et d'identification des ouvrages en place.
Il s'agira de donner les caractéristiques principales des ouvrages à savoir :
 - Localisation au GPS
 - Type d'ouvrage
 - Etat de conservation
 - Usages associés
 - Niveau de perturbation pour le transport solide et la continuité piscicole
 - En cas de perturbation : **niveau de priorité en terme d'intervention**



Ouvrages à prospector sur le Nant d'Aillon

Cette phase de diagnostic sera accompagné du montage de couches SIG permettant de rentrer ces informations

- ▶ Une phase de proposition d'actions chiffrées au niveau étude préalable
Les ouvrages qui seront identifiés comme étant perturbant devront faire l'objet des propositions techniques ciblées. Dans l'ensemble, trois scénarii d'interventions seront possibles :
 - La suppression pure et simple de l'ouvrage si ce dernier n'est plus actif ou s'il existe une possibilité de transfert des usages
 - Le remplacement de l'ouvrage par un ouvrage adapté (*le plus rustique possible*) qui limite l'impact sur le transport solide et le franchissement piscicole.

Etude et travaux						*Financements acquis		
de restauration de la continuité écologique du Nant d'Aillon						**Financeurs potentiels		
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD73	Financement SMIAC
SMIAC	2019	Restauration de la continuité écologique	Bassin versant du Nant d'Aillon	Restauration	6 240 €	3 120 €	1 872 €	1 248 €
SMIAC	2020			Restauration	50 000 €	25 000 €	15 000 €	10 000 €
TOTAL					56 240,00 €	28 120,00 €	16 872,00 €	11 248,00 €

3.2 Restauration des espaces de mobilité

- ▶ Objectif
Restaurer les espaces de mobilité des plaines alluviales du Chéran
- ▶ Principes

Le Chéran présente 3 grandes plaines d'accumulations de matériaux dont la plaine d'Ecole-Compote et le secteur des Iles du Chéran (*Lescheraines, le Chatelard et la Motte en Bauges*).

3.2.1 La plaine de La Compôte/Ecole en bauges

Il est clairement établi que cette plaine à une véritable tendance à la fermeture. Les travaux vont donc consister à restaurer la bande de divagation naturelle du Chéran et réduire la contrainte en rive gauche (*présence d'une route départementale*). Cette opération devrait permettre de restituer un volume sédimentaire au Chéran (*entre 10 et 30 000 m3 : estimation sommaire*). En complément des travaux, une réouverture de la bande active est prévue sur l'aval de la plaine (*amont du pont de la compôte*).

Etudes et travaux									
Restauration des espaces de mobilité du Chéran									
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Site	Objectif	Budget prévisionnel HT	** AERMC	** CD73	Financement SMIAC
SMIAC	2019	Restauration des espaces de mobilité	Bassin versant du Chéran	Plaine Ecole/compôte	Restauration	35 000 €	28 000 €		7 000 €
SMIAC	2019			Lescheraines	Restauration	62 360 €	49 888 €		12 472 €
SMIAC	2020			Plaine Ecole/compôte	Valorisation	144 375 €	115 500 €		28 875 €
SMIAC	2021			Restauration	228 500 €	182 800 €		45 700 €	
TOTAL						470 235 €	376 188 €	- €	94 047 €

*Financements acquis
 **Financeurs potentiels

3.2.2 La plaine des iles du Chéran

Le SMIAC a réalisé en 2017 une étude de restauration de l'espace de mobilité et de valorisation de la plaine des Iles du Chéran avec un objectif clair de préservation de la plus grande plaine alluviale du Chéran amont. L'objet de l'étude consistait donc à accompagner les collectivités concernées sur la qualification de cet espace naturel en poursuivant un double objectif de restauration/préservation de la biodiversité et de valorisation des patrimoines naturels et touristiques.

Ce projet marque un tournant dans la perception de la rivière Chéran par les gestionnaires qui ont interagit depuis quelques décennies sur son (dys) fonctionnement.

La condition de bon fonctionnement d'un écosystème d'eau courante, sa valeur patrimoniale, tiennent avant tout dans la diversité des éléments qui le composent (et de l'interaction avec les espaces naturels adjacents). Afin de préserver cette diversité, il est essentiel de ménager une « marge de liberté » au Chéran et d'éviter autant qu'il est possible la répétition d'interventions humaines capables d'influencer irrémédiablement les conditions naturelles de vie.

Ce projet a pour ambition :

- ✓ d'accompagner la dynamique de la rivière plutôt que de la contraindre : préserver une marge de liberté au cours d'eau visant à lui permettre de dissiper son énergie.
- ✓ De s'inspirer des modèles naturels et tendre ainsi vers un profil en long équilibré tout en évitant d'avoir recours à de nouveaux ouvrages de stabilisation du lit

Il permettra :

- ✓ de retrouver plus de naturalité au droit de la plaine des iles du Chéran
- ✓ de renforcer les habitats de reproduction et la fonctionnalité de populations de truites autochtone (*Salmo trutta fario*), d'ombre (*Thymallus thymallus*) et de Chabot (*Cottus gobio*) sur tout le cours du Chéran.
- ✓ de répondre aux objectifs de conservation d'un écosystème d'eau courante qui sont au cœur de la candidature au label « Site rivière sauvage » du Chéran et du nant d'Aillon.

Le projet a pour vocation d'engager l'ensemble des partenaires sur une vision intégrée de conservation/valorisation du patrimoine naturel du Chéran sauvage.

Etudes et Travaux											*Financements acquis		
Restauration des espace de mobilité des Iles du Chéran											**Financeurs potentiels		
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel HT	** Espace Valléen FEDER	** AERMC	** CIMA FNADT	** CD73	* Région	Auto financement Chambéry métropole	Auto Financement SMIAC	
SMIAC	2018	Restauration des espaces de mobilité	Bassin versant du Chéran	Restauration	24 500 €							24 500 €	
SMIAC	2019 2020			Restauration	979 380 €	177 500 €	603 653 €						198 228 €
CHAMBERY METROPOLE	2019 2020			Valorisation	455 121 €	- €		140 000 €	139 452 €	75 000 €	100 669 €		- €
SMIAC	2021 2022			Restauration	800 000 €	- €	640 000 €	- €	- €	- €	- €		160 000 €
TOTAL					2 259 001 €	177 500 €	1 243 653 €	140 000 €	139 452 €	75 000 €	100 669 €	382 728 €	

3.3 Ressource en eau

La préservation de la ressource en eau est un enjeu très fort identifié lors de la diagnose écologique réalisée par le SMIAC.

3.3.1 Stratégie de restauration et d'entretien des zones Humides

Parmi les actions nécessaires à engager, la mise en oeuvre d'actions de préservation et de restauration des zones humides du bassin versant du Chéran et du Nant d'Aillon s'inscrit dans la perspective d'une gestion intégrée et cohérente de la ressource en eau. Cette gestion, qui sera attribuée au SMIAC en 2018 (*compétence GEMAPI*), représente une part importante de la préservation de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

La gestion efficace et coordonnée de ces zones passe par la mobilisation et la concertation de tous les acteurs sensibilisés à l'importance des fonctions de ces zones humides, le SMIAC s'est donc engagé dans la mise en oeuvre d'une stratégie de préservation (*entretien*) et de restauration de toutes les zones humides du bassin versant en lien avec le PNR des Bauges, les conservatoires d'espaces naturels de Savoie et de Haute-Savoie et les conseils départementaux de Savoie et Haute-Savoie.

.Restauration et entretien des zones humides							*Financements acquis **Financeurs potentiels	
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD74 CD73	Financement SMIAC
SMIAC	2018	Mise en oeuvre d'une stratégie de restauration et d'entretien des zones humides	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Restauration Conservation	33 667 €	16 833 €	10 100 €	6 733 €
SMIAC	2019			Restauration Conservation	33 667 €	16 833 €	10 100 €	6 733 €
SMIAC	2020			Restauration Conservation	33 667 €	16 833 €	10 100 €	6 733 €
TOTAL					101 000,00 €	50 500 €	30 300 €	20 200 €

3.3.2 Plan d'action tufières

Plan d'actions Tufières							*Financements acquis **Financeurs potentiels	
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	** AERMC	** CD74 CD73	PNR des Bauges
PNR des Bauges	2018	Mise en oeuvre du plan d'actions tufières	Bassin versant du Chéran et du nant d'Aillon	Restauration Conservation	- €	- €	- €	- €
PNR des Bauges	2019			Restauration Conservation	- €	- €	- €	- €
PNR des Bauges	2020			Restauration Conservation	- €	- €	- €	- €
TOTAL					- €	- €	- €	- €

3.4 Programme de lutte contre les invasives

3.4.1 Eradication de la Renouée du Japon

Travaux de lutte contre les invasives								
*Financements acquis **Financeurs potentiels								
Maitre d'ouvrage	Année	Type d'action	Rivière ou bassin concerné	Objectif	Budget prévisionnel TTC	* Interreg Alcotra FEDER	** AERMC	Financement SMAC
SMAC	2018	Extraction des massifs de Renouée du Japon	Bassin versant du Chéran	Restauration	140 000 €	101 150 €	10 850 €	28 000 €
SMAC	2019			Restauration	140 000 €	101 150 €	10 850 €	28 000 €
SMAC	2020			Restauration	140 000 €	101 150 €	10 850 €	28 000 €
TOTAL					420 000,00 €	303 450,00 €	32 550,00 €	84 000,00 €